

ANNONCE DES NUITÉES

conformément au règlement intercommunal sur la taxe de séjour
en vigueur au 1^{er} janvier 2022

ETABLISSEMENT ou NOM, PRÉNOM DU LOGEUR	
MOIS / ANNÉE	

	Nombre de nuitées				
Nuitées totales :					
Nuitées exonérées : <i>(selon demande ci-jointe)</i>	-				
Nuitées soumises à la taxe de séjour :		x	CHF / nuitée	=	CHF

Date :

Certifié exact (timbre et signature) :

*L'annonce des nuitées et la demande d'exonération doivent parvenir à l'organe de perception (bureau communal) au **plus tard le 10 du mois suivant**, au moyen de ce document.*

